CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU DE LA SEANCE
du 16 octobre 2002

Date de la convocation : le 10 octobre 2002
Etaient présents : MM. VOEGEL BARRAL, SOUFFLET, Mme TAITHE,
M. COLOMER, Mme CHOPPIN, MM. ADOUANE et DUCHAMP, Mmes DUBOZ,
FASSION, BERMOND, et LATIL, M. VASSAUX.

Mesdames JURDYC, BLANC et Monsieur MIRABEL ont donné procuration
Absents : Absents : Messieurs GETAS et MORIN
Mademoiselle LATIL a été nommée secrétaire.

Compte rendu des décisions du Maire en vertu de la délégation du Conseil municipal (délibération du 27 mars 2002) en application des articles L 1421-11, L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales

Assurance contre les risques financiers liés au régime de protection sociale du personnel

Il a été, par délibération du 27 mars 2002 demandé au Centre de Gestion du Rhône de mener pour le compte de la commune la procédure du marché négocié nécessaire à la souscription d'un contrat d'assurance pour la garantir contre les risques financiers liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux. Les conditions proposées à la commune à l'issue de cette négociation sont satisfaisantes. Le Conseil, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à adhérer au contrat groupe d'assurance mis en place par le Centre de Gestion.

Avis sur le dossier de modification n°1 du Plan d'occupation des sols